

**Philip Morris Europe
Headquarter
Bâtiment administratif
1000 Lausanne/VD**

Architecte Hervé de Rham,
Lausanne ;
Collaborateurs :
J.-François de Preux,
architecte ;
Ferdinand Englert

Ingénieurs A. Hunziker et
J.-P. Marmier,
ingénieurs civils ;
H. Rigot, S. Rieben
et R. Moser,
ingénieurs-conseils
climatisation ;
Brauchli &
Amstein S. A.,
ingénieurs-conseils
électricité ;
J. Stryjenski,
ingénieur acousticien

Situation Avenue d'Ouchy,
Lausanne

Conception 1970-1971

Réalisation 1971-1974

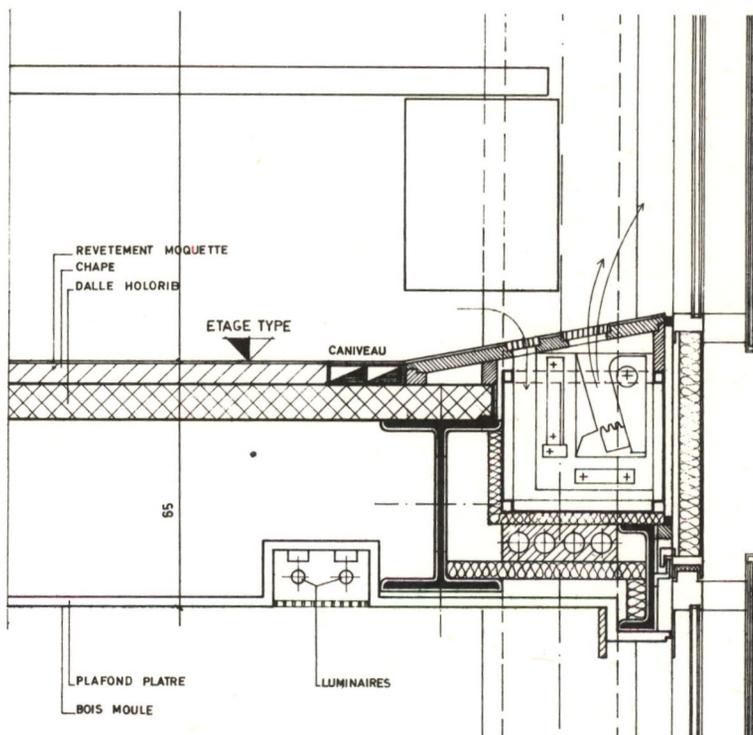
Programme Quartier général de la direction
de Philip Morris Europe S. A.
80 % de bureaux directoriaux
avec assistants, secrétariat,
salles de conférences, et 20 %
de locaux plus spécialisés
tels pour la sérigraphie,
photographie, stockage de tabac,
fumerie, restaurant,
agence de voyages, etc.

Caractéristiques Prix au m³ 1974
(sans équipements et
sans aménagements
extérieurs) Fr. 512.—
Prix au m³ pour
fondations spéciales Fr. 12.—
Prix au m³ 1974
(avec équipements,
décoration et
fondations spéciales) Fr. 658.—
Volume SIA environ 45 000 m³
Surface brute
de plancher 8 606 m²
Nombre
de places de travail
maximum environ 380
Parking :
places au sous-sol 60
places extérieures 60

*Problème
particulier* Intégrer l'immeuble
entre deux autres bâtiments
déjà construits
faisant partie du même plan
de quartier.



Photos Imsand

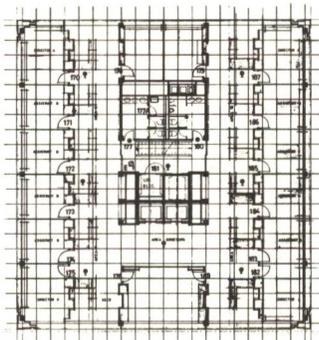


Coupe sur tête de dalle,
avec éjectoconvecteur et meuble-allège

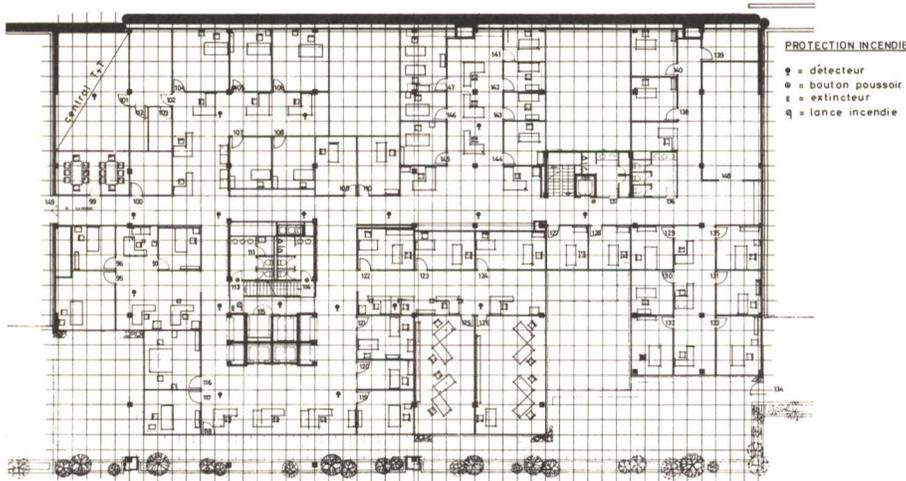
Construction

Fondations : Paroi ancrée provisoire-
ment, 12 m. de hauteur,
reprise en sous-œuvre des bâtiments
voisins.

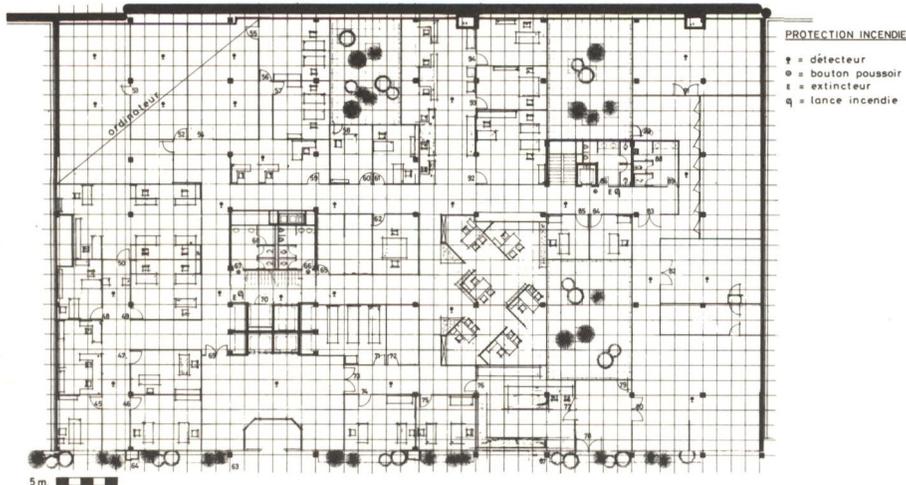
Structure : Acier, contreventements
en acier, sommiers ajourés pour
les passages d'installations techniques,
épaisseur finie des dalles 85 cm.,
respectivement 65 cm.



Etages 1-4



Rez supérieur



Rez inférieur

Façade : Eléments standards (120-305 cm.) emboîtés et accrochés, verre isolant couleur naturelle du sol au plafond, écran extérieur en verre semi-réfléchissant de teinte verte à 12 cm. de la façade, vitrage fixe, nettoyage par l'extérieur.

Climatisation : Système à induction 4 tuyaux, convecteurs noyés dans la dalle, 5 groupes reprise de l'air à travers les luminaires, réglage individuel par thermostat.

Chauffage : Citerne de 300 000 litres en acier soudé sur place, 2 chaudières en acier.

Courant fort et courant faible : puissance à disposition 600 kW., groupe de secours, interphone et téléphone à chaque place de travail, recherche de personnes par bip-bip, horloges, installation de détection de fumée, contrôle central de la chaufferie, de la climatisation, de l'éclairage, de la fermeture des portes extérieures, de l'alarme incendie, des ascenseurs, des installations antivol, de l'éclairage de secours et du groupe de secours.

Plafond : Plâtre 3 cm. préfabriqué, luminaires encastrés dans caisson en plâtre, grilles « raster » affleurantes, revêtement en nylflock (projection électrostatique d'aiguilles de nylon sur une couche de colle), isolation en laine de verre 4 cm. sur le plafond.

Sol : Moquette en laine, bouclé type berbère.

Cloisons : Eléments en « placoplâtre » ou en plaques de plâtre épaisseur 8 cm., revêtus de liège, de papier vinyll ou de nylflock ; un large usage est fait de cloisons vitrées.

Mobilier : Dans les étages principaux, le mobilier est fixe ; les tiroirs et armoires de classement sont intégrés aux cloisons ; pas de local d'archives ni de classement centralisé.

Bibliographie

AS 12 / juin 1974

